



Nouvelle Politique énergétique : un projet de société attendu

Mémoire déposé par le
Regroupement national des conseils régionaux
de l'environnement
au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Août 2015



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Rédaction

Philippe Bourke, directeur général

Cédric Chaperon, responsable énergie et changements climatiques



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380.A

Montréal (Québec) H2X 3V4

514 861-7022

www.rncreq.org

Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE	2
Les CRE et le RNCREQ, des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie	3
Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie	4
L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement.....	4
Notre vision	5
Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole.....	5
Commentaires généraux.....	8
Sur la forme.....	8
Sur le fond	8
La réduction de la consommation de pétrole au rang des priorités.....	10
Vision du RNCREQ sur quelques grandes orientations.....	13
1. Lutte contre les changements climatiques	13
2. Efficacité énergétique	14
3. Le défi des transports.....	16
4. Aménagement du territoire	17
5. Le levier des énergies renouvelables.....	18
6. Gérer les hydrocarbures	23
Les trois conditions de succès.....	31
1. Reconnaître l'ampleur des défis et des opportunités.....	31
2. Susciter l'adhésion	32
3. Des instruments de gouvernance appropriés	32
Principales recommandations du RNCREQ.....	34

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité

écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Les CRE et le RNCREQ, des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie

Les CRE sont très actifs dans le secteur de l'énergie depuis de nombreuses années, que ce soit en menant différents projets de sensibilisation ou en participant à diverses consultations tels que le débat public en 1995 ou les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

Le RNCREQ joue aussi un rôle important dans ce secteur. Depuis 1998, il intervient au nom de ses membres à la Régie de l'énergie, et il représente les CRE au BAPE, à l'Assemblée nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.).

Enfin, comme le mentionne à la page 38 le fascicule consacré à la thématique « Efficacité et innovation énergétiques », le regroupement des CRE s'est penché sur la question de l'avenir énergétique du Québec et contribue à développer une vision et des pistes d'action. Il a lancé dès 2010 une importante campagne de réflexion et de mobilisation, les [Rendez-vous de l'énergie](#), a organisé le premier [Forum québécois sur l'Énergie](#) et a mis sur pied dans toutes les régions la démarche [Par notre PROPRE énergie](#).

Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie

L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre.

Récemment, les mesures de concentration atmosphérique de CO₂ ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

En parallèle, la diminution des sources de pétrole conventionnelles entraîne une importante hausse des prix de cette forme d'énergie et une course effrénée vers de nouveaux gisements, généralement non-conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire.

De plus, notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, implique le développement, la réparation et l'entretien d'infrastructures coûteuses, sans compter les problèmes de santé publique et de congestion associés. Cela impose un changement de cap profond en matière de mobilité, et ce, dans un contexte de finances publiques précaires.

Enfin, trop souvent les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ? Malheureusement, cette manière incomplète de définir les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en questionnant la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

Au travers la politique énergétique, c'est un projet de société qui est attendu.

Notre vision

Si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, les CRE et le RNCREQ estiment que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant drastiquement les impacts associés à la production et à la consommation de l'énergie **sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production**. En effet, si l'on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation par un aménagement durable du territoire, etc.), on réduit la pollution et les émissions de GES, on améliore la santé publique et en s'enrichit (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles).

En conséquence, le RNCREQ estime qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole

Comme le mentionne le document de consultation en introduction, au cours des dernières années, les CRE se sont investis dans une démarche stratégique structurée pour aborder le dossier de l'énergie.

2009-2011 - *Les Rendez-vous de l'énergie* : phase de sensibilisation et de mobilisation



Grâce à la contribution financière principale du Fonds vert du gouvernement du Québec et au partenariat avec le Centre québécois d'actions sur les changements climatiques, ainsi que de nombreux autres partenaires, les CRE ont pu mener avec succès la première phase de consultation régionale sur la réduction de la consommation de pétrole, les [Rendez-vous de l'énergie](#).

Cette démarche rassembleuse a permis d'amorcer une prise de conscience collective sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre dépendance au pétrole, tout en mettant en lumière les opportunités

de développement que cela peut constituer pour les différentes régions du Québec. Plus d'une centaine d'activités se sont déroulées en région entre 2009 et 2011 : forums régionaux de consultations des acteurs socio-économiques, cafés de l'énergie, ciné-débats, vox-pop, caravanes citoyennes, forums citoyens, projections de documentaires, etc. Les résultats de cette démarche ont notamment été présentés lors de la tenue du [Forum national sur l'énergie](#) qui s'est tenu à Shawinigan en novembre 2011.

À l'issue des Rendez-vous de l'énergie, plus de 150 organisations ont manifesté la volonté de continuer le travail, notamment en signant la [Déclaration d'engagement pour une stratégie de réduction de la dépendance au pétrole](#).



2011-2014 - Par notre PROPRE énergie : phase de mobilisation et d'action

Même si le document de référence élaboré dans le cadre des Rendez-vous de l'énergie présentait les premières pistes de réflexion quant aux moyens pour réduire la consommation de pétrole, il apparaissait indispensable de poursuivre la mobilisation vers une étape de planification de cette transition. Un passage obligé visant la mise en œuvre concrète d'actions.

Par notre **propre**
énergie

Les régions ont en effet besoin d'en connaître davantage sur leur situation énergétique, et sur les enjeux et les solutions particulières à leurs territoires. L'élaboration d'un portrait énergétique régional et d'un plan d'action devenait un préalable essentiel pour paver la voie à une stratégie

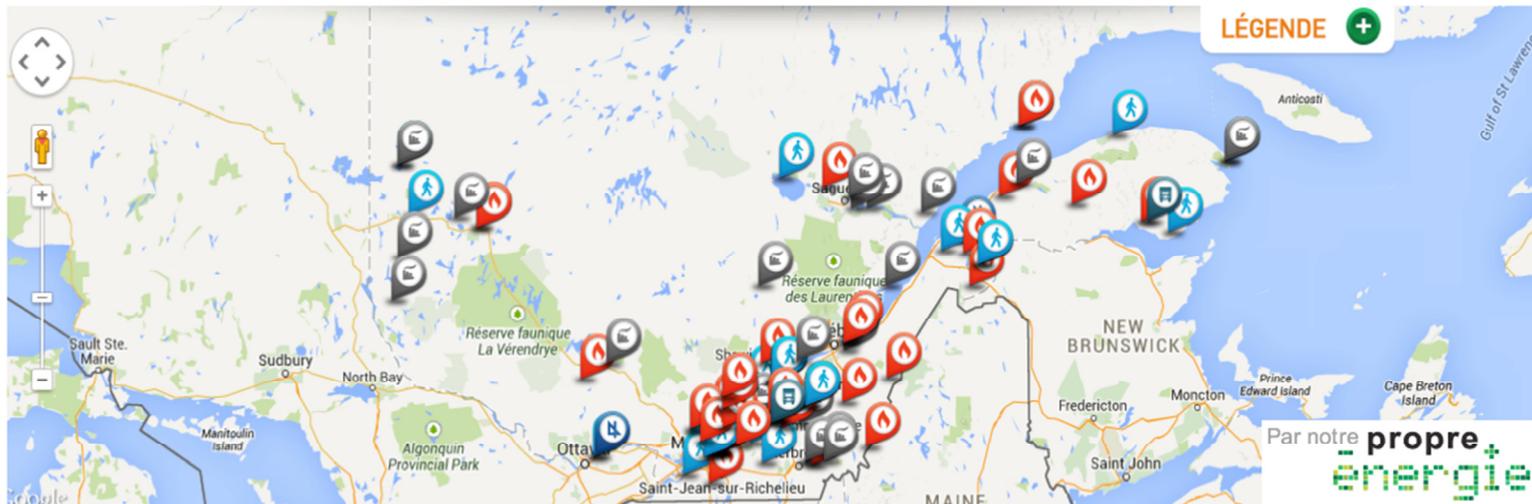
régionale efficace sur la réduction de la consommation de pétrole. Aussi, agir efficacement implique de rejoindre les acteurs pertinents du territoire pour construire une vision partagée qui permettra d'avancer dans la même direction. C'est dans ce cadre que les conseils régionaux de l'environnement ont pu renforcer les comités d'action régionaux créés dans le cadre des *Rendez-vous de l'énergie*, pour mettre sur pied les [Tables régionale sur la réduction de la consommation de pétrole](#).

Dans un premier temps, les organisations membre des Tables régionales ont élaboré en concertation un plan d'action régional de réduction de la consommation de pétrole qui vient guider les actions souhaitables à réaliser pour la région dans différents secteurs, et pour différents horizons, tout en identifiant quels devraient être les porteurs des actions. Au total, ce sont plus de 300 organisations représentant tous les secteurs qui sont engagées dans cette démarche.

Lors de la dernière année, sous l'impulsion des CRE, les Tables régionales, ont amorcé la réalisation d'actions concrètes ainsi que la mise en valeur d'initiatives pour démontrer leur faisabilité et les bénéfices qui en découlent.

Ainsi, à partir de plans d'action élaborés par chaque région, plus de 55 projets structurants de réduction de la consommation de pétrole ont déjà été initiés partout au Québec, avec de nombreux partenaires, et des émissions de réductions de GES à la clé.

Par le travail de mobilisation mené avec *Par notre PROPRE énergie*, les CRE illustrent encore une fois qu'ils peuvent jouer un rôle unique et essentiel en matière de mobilisation et de concertation des acteurs, ils sont des catalyseurs d'action en région.



La démarche *Par notre PROPRE énergie* vise à réunir les conditions nécessaires pour engager le Québec sur la voie de la réduction significative de sa consommation de pétrole. Sur le site web www.par-notre-propre-energie.com, une carte interactive permet de découvrir les initiatives de réduction de la consommation de pétrole par régions ou par secteurs. Pour chaque réalisation, une fiche décrit le projet et quantifie les économies d'énergie et la réduction de GES qui en découlent, ainsi que les autres bénéfices sociaux et environnementaux.

Réduire la dépendance au pétrole nécessite que l'on favorise l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables locales ; cette démarche concourt ainsi directement aux deux principaux objectifs que poursuit le RNCREQ en matière d'énergie.

En ciblant directement le pétrole, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que cette dépendance est certes préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire, et d'en tirer des bénéfices.

La réduction de la consommation des autres sources d'énergies fossiles est aussi importante et préoccupe le RNCREQ, mais cibler le pétrole a beaucoup plus d'impacts étant donnée la place qu'il occupe dans le bilan énergétique et des émissions de GES. Il est aussi le seul à interpeller directement l'ensemble des Québécois de toutes les régions, cela particulièrement à cause de leur dépendance à l'automobile.

Pour en savoir plus : www.par-notre-propre-energie.com

Commentaires généraux

Sur la forme

Le RNCREQ considère qu'il est indispensable et urgent d'adopter une politique énergétique basée sur une vision commune et rassembleuse. La nécessaire transition énergétique qui devra s'incarner par la mise en œuvre de la nouvelle politique appellera d'importantes réformes qui nécessiteront la plus grande adhésion des Québécoises et Québécois.

Ainsi, le RNCREQ et les CRE auraient préféré que la présente consultation se déroule de manière à favoriser une plus vaste participation de la société civile afin que celle-ci puisse se mobiliser autour d'une vision commune du développement. Sans qu'une telle vision ne soit partagée, la mise en œuvre de ladite politique risque fort de se buter à de la résistance (inacceptabilité sociale).

Nous tenons à souligner le support et la qualité de la documentation produite par le MERN pour soutenir la réflexion : site web, webdiffusion, liens et références, participation en ligne, documents d'aide à la réflexion, fascicules.

Nous comprenons que le contexte se prêtait mal à un plus vaste exercice considérant qu'une consultation sur l'énergie avait eue lieu tout juste avant celle-ci. Cela dit, il n'est pas nécessairement trop tard pour chercher à obtenir une telle adhésion et nous invitons le gouvernement du Québec à mettre en œuvre des moyens pour l'obtenir.

Même si quatre consultations sur des enjeux pertinents ont eu lieu, le RNCREQ note qu'il n'y ait pas eu de séance de consultation spécifique pour l'élaboration d'une vision commune. Rappelons que la Politique énergétique devra être en mesure de répondre aux grands défis auxquels le Québec est confronté et qui concernent l'humanité entière (la lutte contre les changements climatiques et l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement, le redressement de l'économie, l'amélioration des conditions de développement social, etc.). Les changements que doit provoquer la future politique énergétique sont d'une ampleur inégalée et impliquent une approche large et intégrée.

Sur le fond

La *Commission sur les enjeux énergétiques* lancée par le précédent gouvernement en 2013 avait mobilisé un nombre important d'intervenants et de citoyens, et le rapport « *Maîtriser son avenir énergétique* » avait, il nous semble, été plutôt bien reçu de la part des organisations qui avaient participé aux consultations. Le RNCREQ ainsi que l'ensemble des CRE avaient pour leur part accueilli ce

rapport avec enthousiasme, y retrouvant la majorité des recommandations qu'ils avaient formulées dans leurs mémoires. Ceux-ci peuvent être consultés grâce aux hyperliens du tableau suivant.

CRE Chaudière-Appalaches	Mémoire sur les enjeux énergétiques du Québec - Réalités de la région Chaudière-Appalaches
CRE Lanaudière	Enjeux énergétiques de Lanaudière : constats et recommandations
CRE Centre-du-Québec (CRECQ)	Mémoire
CRE Capitale-Nationale	Future politique énergétique du Québec - Un rendez-vous avec des pratiques innovantes en aménagement du territoire
CRE de Laval	Enjeux énergétiques de Laval : constats et recommandations
CRE Côte-Nord	Future politique énergétique nationale : enjeux et recommandations
CRE Montérégie	Mémoire du CRE Montérégie : commentaires et recommandations pour l'avenir énergétique du Québec
CRE Abitibi-Témiscamingue	Les enjeux énergétiques du Québec : recommandations pour l'Abitibi-Témiscamingue
CRE Estrie	L'Estrie et le Québec pour une stratégie énergétique durable
CRE Laurentides	Les enjeux énergétiques des Laurentides
CRE Bas-Saint-Laurent	Mémoire du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
CRE Outaouais	Mémoire
CRE Saguenay-Lac-Saint-Jean	Mémoire
CRE Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (CREGIM)	Mémoire du Conseil régional de l'Environnement Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
CRE Mauricie	Réussir la transition énergétique au Québec et en Mauricie
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)	Future politique énergétique du Québec : un projet de société attendu

Pour cette raison, et considérant que le contexte a relativement peu changé depuis, le RNCREQ reprend ici les lignes de ce qu'il avait déposé lors de la consultation de 2013 :

[Future politique énergétique du Québec : un projet de société attendu](#)

La réduction de la consommation de pétrole au rang des priorités

Le Regroupement se réjouit de voir que la réduction de la consommation de pétrole figure parmi les préoccupations les plus importantes du gouvernement. Le RNCREQ rappelle que les conseils régionaux de l'environnement et de nombreux partenaires sont déjà engagés dans la démarche [Par notre PROPRE énergie](#), qui vise à réunir les conditions nécessaires pour conduire le Québec à une réduction significative de sa consommation de pétrole.

Le gouvernement du Québec doit aussi montrer la voie et appuyer cette volonté par la mise en œuvre de politiques publiques appropriées.

Aussi, le RNCREQ invite le gouvernement du Québec à s'investir avant tout dans un plan de réduction de la consommation de pétrole, dans l'optique de favoriser la transition énergétique vers une économie à faible émission de carbone.

Réduire la consommation de pétrole : la priorité des priorités

Le RNCREQ dévoilait en octobre 2014 une première étude portant sur les bénéfices économiques d'une réduction de la consommation de pétrole. L'étude révèle que le Québec, s'il réduisait de 16 % sa consommation de pétrole d'ici six ans dans le secteur des transports routiers, améliorerait significativement le solde de sa balance commerciale. En effet, c'est 20 milliards de dollars en six ans qui, au lieu d'être envoyés à l'extérieur du Québec, stimuleraient l'économie d'ici, le développement régional, de même que la création d'emplois. On estime d'ailleurs à plus de 130 000 les emplois directs et indirects. En transformant leurs habitudes de consommation, les ménages québécois pourraient de leur côté réaliser des économies de 2 000 \$ à 4 000 \$ par année, soit suffisamment pour presque doubler le budget qu'ils accordent aux loisirs.

Le Québec exporte chaque année, au net, 18 milliards de dollars pour acheter des produits pétroliers et 9 milliards de plus pour acquérir des véhicules. Le déficit commercial pétrolier québécois représente maintenant près de 5 % de son PIB. C'est colossal. Ces milliards de dollars s'envolent vers d'autres pays privant ainsi les ménages et toutes les régions du Québec de cet argent créateur d'emplois. Le Québec a donc tout intérêt à mettre en place des mesures de réduction de la consommation de pétrole. L'étude démontre ainsi qu'il est payant pour l'économie de s'attaquer aux problématiques environnementales.

Des ménages plus riches de plusieurs milliers de dollars chaque année

Le secteur des transports, qui consomme le plus de produits pétroliers, coûte particulièrement cher aux familles du Québec. Sur des dépenses de consommation moyenne de 49 000 \$ par famille en 2012, près de 9 000 \$ étaient consacrés au transport privé (18 %), après le logement, mais devant l'alimentation. Le pétrole qui plus cher au québécois que la nourriture. En modifiant certains réflexes de consommation sans affecter la qualité de vie, il y a des gains individuels et collectifs énormes à réaliser.

Par exemple, un ménage qui possède un VUS pourrait dégager des économies annuelles de 2 100 \$ à 4 300 \$ s'il le remplaçait par un véhicule intermédiaire ou compact. De plus, selon une étude récente de Luc Gagnon et Pierre-Olivier Pineau de HEC¹, un ménage qui trouve le moyen de se passer d'une deuxième ou d'une troisième voiture peut se permettre d'acheter une maison d'un prix plus élevé de 200 000 \$. Ce sont des chiffres qui frappent.

Par ailleurs, l'étude permet de comparer les différents postes d'importation et d'exportation du Québec. Avec 27 G \$ annuellement, les importations de produits pétroliers et de voitures surpassent de loin les principaux postes d'exportation du Québec que sont l'aluminium (5 G \$), les aéronefs (5 G \$) et le papier (3 G \$). Le soutien des secteurs d'exportation est essentiel, mais tant qu'ils seront plombés par les importations de produits pétroliers et de voitures, leurs retombées pour l'économie du Québec demeureront négligeables.

Éléments de méthodologie

Dans l'étude, les coûts évités par une stratégie de réduction de consommation de pétrole ont été évalués selon trois scénarios, soit un scénario de référence de stabilisation de la consommation de produits pétroliers, un scénario modéré de réduction de 16 % d'ici 2020 par rapport à l'année 2010 et un dernier dit « d'actions soutenues », calqué sur le modèle suédois, qui vise une réduction de 49 % d'ici 2020. Une modélisation de ces scénarios a été réalisée sur la base des multiplicateurs d'entrées et sorties du Québec, ajustés afin de tenir compte de l'évolution de la productivité du travail. Les données évoquées ci-haut font référence au scénario modéré.

Les économistes ont ensuite évalué les "chocs sur les secteurs productifs", c'est-à-dire l'argent qui peut être dépensé dans l'économie québécoise grâce aux coûts évités par la réduction de la consommation de pétrole. On constate alors les retombées économiques importantes que cela représente pour le Québec, non seulement sur la balance commerciale, mais aussi sur la création d'emplois.

La réduction de la consommation de pétrole : un consensus fort

Récemment, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, reconnaissait qu'« il y a un consensus désormais au Québec sur la nécessité de réduire la consommation de pétrole ». L'Alliance pour une économie verte au Québec, SWITCH, qui regroupe des organisations issues des milieux économiques, financiers, associatifs et environnementaux déclare elle aussi que « la réduction de la consommation de pétrole, dans une perspective de transition vers une économie verte et de lutte aux changements climatiques, doit être l'orientation principale d'une future politique énergétique. »

Le RNCREQ croit que ce consensus doit nécessairement se refléter dans la future Politique énergétique, mais aussi dans les autres politiques publiques actuellement en préparation dans le domaine de la mobilité durable, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de l'électrification ou du soutien à l'économie verte. Tous ces enjeux sont couverts par la démarche *Par notre PROPRE énergie*.

¹ Gagnon, L., et P.-O. Pineau, 2013. « *Les coûts réels de l'automobile, un enjeu mal perçu par les consommateurs et les institutions* », Cahiers de recherche, Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement durable - HEC Montréal (GRIDD-HEC), 29 p., <<http://expertise.hec.ca/gridd/wp-content/uploads/2011/11/Les-co%C3%BBts-r%C3%A9els-de-l%E2%80%99automobile-un-enjeu-mal-per%C3%A7u-par-les-consommateurs-et-les-institutions.pdf>> (page consultée le 7 juillet 2014).

La prochaine Conférence des parties sur les changements climatiques (COP21), qui aura lieu à l'automne à Paris, est en outre une formidable occasion pour le gouvernement du Québec de démontrer sa cohérence et son leadership en Amérique du Nord en matière de changements climatiques. L'adoption d'une politique énergétique qui priorise la réduction de la consommation de pétrole dans l'optique de favoriser la transition énergétique vers une économie à faible émission de carbone en serait une excellente démonstration.



Pour consulter l'étude *Vingt milliards de dollars de plus en six ans : les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec* et en savoir plus sur la démarche Par notre PROPRE énergie : www.par-notre-propre-energie.com/etude.php.

Étude économique : [Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec](#)

Résumé de l'étude économique : [Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec](#)

Par notre **propre**
énergie

Vision du RNCREQ sur quelques grandes orientations

1. Lutte contre les changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis auxquels fait face l'humanité. Les impacts anticipés sont tels qu'ils menacent les conditions d'existence sur Terre. Le RNCREQ et les CRE ont donc entrepris de faire de cet enjeu l'une de leur priorité d'action, que ce soit dans leurs interventions ou par différents projets de mobilisations et de sensibilisation.

Or, malgré l'urgence et l'importance d'agir pour contrer ce phénomène, et malgré le haut niveau de préoccupation général à cet égard, il n'est pas facile de convaincre les citoyens et les décideurs de passer à l'action tant les solutions impliquent des changements d'habitudes et de comportement exigeants. Comme le constate Christine Bérubé dans son essai réalisé en 2010 dans le cadre de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, les changements climatiques ne sont pas une cause pour laquelle les gens sont prêts à faire des sacrifices importants. Pour remédier à ce problème, elle recommande donc de « motiver la population à voir en la réduction de GES une opportunité de faire une meilleure vie, sans émissions, par l'entremise d'un projet de société »².

Cette analyse rejoint un énoncé que l'on retrouve dans le document de consultation à l'effet qu'« il faudra nécessairement envisager la lutte contre les changements climatiques comme une occasion de développement économique sur la base de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre. S'il relève ce défi, le Québec pourrait devenir un des chefs de file de la prochaine révolution énergétique à l'échelle mondiale. »

C'est justement en s'appuyant sur une telle approche que les CRE se sont engagés depuis 2010, grâce au soutien du Gouvernement du Québec et de nombreux autres partenaires, dans une démarche régionale visant la réduction de notre dépendance au pétrole : d'abord avec *Les Rendez-vous de l'énergie*, puis avec *Par notre PROPRE énergie*.

En ciblant directement la consommation de pétrole plutôt que les changements climatiques, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que la dépendance à cette ressource est préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire. Plutôt que d'éventuels bénéfices sur le climat à long terme, ce sont les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques concrets et immédiats qui sont mis de l'avant.

² Christine Bérubé. *Changements climatiques et distorsion de la perception des Québécois : de la communication à l'action*, Essai pour la maîtrise en environnement (M.Env.), sous la direction de Maria del Rosario Ortiz Quijan, Université de Sherbrooke, Juillet 2010, page i

Le RNCREQ encourage donc le MERN à s'inspirer de l'approche développée par les CRE afin de proposer au gouvernement du Québec, à travers sa nouvelle politique énergétique, de se positionner comme un leader et à inspirer le monde entier à s'engager dans la réduction de la consommation de pétrole.

Cela implique qu'il faut non seulement identifier une cible de réduction de la consommation de pétrole, mais aussi se donner une stratégie structurée et planifiée pour l'atteindre. Et cette stratégie doit notamment reposer sur l'engagement et la mobilisation des acteurs à l'échelle régionale. En plus de politiques publiques et de programmes de soutien, il faut une mécanique pour stimuler et accompagner le changement à la base.

2. Efficacité énergétique

L'efficacité énergétique est sans conteste à privilégier, notamment pour les multiples cobénéfices qui y sont associés tant au plan environnemental, social, qu'économique. Les efforts en matière d'efficacité énergétique se placent définitivement sur la voie d'un développement durable.

Le RNCREQ apprécie que l'efficacité et l'innovation énergétiques aient été mises de l'avant lors des consultations. Comme il l'avait fait dans son mémoire lors de la consultation sur les enjeux énergétiques, le RNCREQ tient à apporter des précisions importantes quant à cette thématique :

- a. Dans le contexte actuel où des efforts importants doivent être consentis pour lutter contre les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources, les efforts en efficacité énergétique doivent absolument viser une diminution globale de la consommation d'énergie des Québécois. On ne doit pas se limiter à freiner la croissance.

En général, malgré les avancées importantes en matière d'économie d'énergie, les économies monétaires qu'elles engendrent sont rapidement réinvesties dans d'autres activités énergivores (voir le rapport « L'économie d'Énergie dans un marché libre est-elle illusoire ? » par Patrick Déry du GREB, 2007). En somme, même si nous sommes globalement toujours plus efficaces, nous consommons toujours beaucoup d'énergie. Il faut à tout prix briser ce cycle.

En ce sens, le RNCREQ recommande que la nouvelle politique énergétique établisse une cible à atteindre en matière de consommation globale d'énergie, laquelle se situerait près des niveaux de consommation par habitant que l'on trouve dans les pays scandinaves.

- b. Les énergies fossiles ne doivent pas seulement être ciblées en particulier, elles doivent être LA priorité en matière d'efficacité énergétique. Comme nous l'avons souligné précédemment, le RNCREQ est d'avis que le Québec peut faire des gains considérables sur le plan social, environnemental et économique sans nécessairement produire plus d'énergie renouvelable, mais en réduisant de manière substantielle sa consommation d'hydrocarbures, et en particulier du pétrole. D'abord en limitant les besoins (sobriété et efficacité), puis en substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales.

- c. Le Québec dispose d'un potentiel en efficacité énergétique gigantesque, et ce en partie car celui-ci n'a pas encore été exploité. Le RNCREQ estime qu'il faut des instruments de gouvernance et un leadership très fort dans ce dossier. Ce leadership aurait pu être possible par l'entremise de l'Agence de l'efficacité énergétique, laquelle a plutôt été abolie au profit d'une direction du ministère des Ressources naturelles. On se retrouve aujourd'hui avec l'un des pires modèles de gestion que l'on pourrait imaginer dans le domaine.

Qui plus est, il n'y a virtuellement plus de cibles d'efficacité énergétique au Québec en ce moment ni de plan d'ensemble. Le contexte énergétique (prix de l'énergie, surplus, etc.) fait en sorte que les distributeurs de gaz et d'électricité n'ont actuellement aucun incitatif visant à encourager leurs clients à « faire » de l'efficacité énergétique, cela même si des mesures existent et seraient rentables pour leurs clients. Enfin, il y a un important besoin de structurer l'offre en efficacité énergétique dans le secteur des énergies fossiles.

Le RNCREQ demande donc au gouvernement de mettre sur pied une entité indépendante qui sera chargée de réaliser les objectifs de réduction de la consommation d'énergie dans tous les domaines (transports, bâtiments, procédés, etc.), de concevoir les programmes d'efficacité énergétique et de livrer lesdits programmes. Cette entité sera constituée d'une équipe chevronnée de gestionnaires et de vendeurs déterminés.

Pour les secteurs du gaz et l'électricité, les distributeurs devraient être contraints de réaliser des économies d'énergie de 1 % à 1,5 % de leurs ventes. Il faudrait par ailleurs modifier la loi sur la Régie de l'énergie pour que cette dernière soit chargée de veiller à ce que les distributeurs réalisent cette cible minimale et, en plus, la totalité des économies réalisables à un coût inférieur au coût évité.

Pour que la politique soit prise au sérieux, pour que le niveau d'effort soit élevé et soutenu et pour que les résultats soient concluants en matière de réduction de la consommation d'énergie, il faut des cibles claires, des mécanismes de reddition de compte adéquats et des conséquences pour ceux qui n'atteignent pas leurs objectifs.

- d. L'efficacité énergétique est la source d'énergie qui coûte le moins cher (3 à 6 fois moins que les nouvelles centrales), qui crée le plus d'emplois (1,5 à 8 fois plus), sans compter ses multiples bénéfices pour l'économie (augmentation du revenu disponible des ménages et amélioration de la compétitivité des entreprises) et sur l'environnement et sur la société (amélioration du confort et de la santé – qualité de l'air intérieur, par exemple).

Or, en dépit de tous ces bénéfices, le contexte actuel de surplus d'électricité apparaît comme un frein aux efforts dans ce secteur. En période de surplus, le premier réflexe semble être de cesser d'investir en efficacité énergétique alors qu'il existe d'autres options pour équilibrer l'offre et la demande.

3. Le défi des transports

Le RNCREQ reconnaît que la réduction de la consommation d'énergie dans le secteur des transports représente un défi colossal.

D'abord parce que la consommation d'énergie dans ce secteur est en forte croissance. Il nous faut donc non seulement freiner cette tendance, mais la renverser.

Mais aussi et surtout parce que la consommation d'énergie dans le secteur des transports est bien loin d'être déterminée uniquement par des facteurs comme l'efficacité et les coûts. Bien plus qu'un moyen de déplacement, la voiture représente un véritable symbole de réussite et de liberté directement associé à notre mode de vie. De la même manière, les marchandises sont souvent transportées sur la base de considérations qui, elles aussi, relèguent bien loin les enjeux de coûts et d'efficacité.

La réponse à ce défi doit donc être structurée et diversifiée.

Dans le domaine du transport des personnes, il faut prioriser les efforts de réduction de la taille des véhicules, de leur consommation, de leur nombre, et de la distance qu'ils parcourent. Il y a moyen de le faire grâce à des mesures à faible coût :

- mettre en place une réglementation et/ou des incitatifs fiscaux (bonus/malus) afin de réduire l'achat de véhicules surdimensionnés et/ou à forte consommation;
- mettre en place des réglementations (voies réservées) et/ou des incitatifs fiscaux (péage) pour augmenter le nombre de personnes par véhicule (covoiturage, transport collectif);
- réduire la distance parcourue par véhicule grâce à des incitatifs fiscaux (coût d'immatriculation en fonction du kilométrage annuel).

La mise en place de telles mesures doit être précédée de campagnes de sensibilisation et s'accompagner d'investissements significatifs dans le développement de l'offre de transport actif et collectif. Il faut des alternatives efficaces, peu coûteuses et confortables, et ce, tant au niveau urbain, interurbain que rural. À cet égard, le RNCREQ recommande un moratoire sur le développement de nouvelles infrastructures de transport routier afin que les sommes dédiées soient plutôt dévolues au maintien et au développement de l'offre de transport collectif et actif.

Il faudra en outre favoriser des modes d'occupation du territoire qui permettront de diminuer les besoins de motorisation (mixité de fonctions, densification, etc.). Nous en discutons plus amplement à la section suivante.

Le RNCREQ appuie aussi le recours à l'électricité pour remplacer le pétrole dans les véhicules. C'est une option qui fait énormément de sens au Québec puisque notre électricité est abordable et de source renouvelable. Nous reconnaissons en outre qu'il s'agit d'une option qui suscite un fort appui et peut servir de motivation globale en faveur d'une véritable révolution énergétique au Québec.

Le RNCREQ estime toutefois qu'il faut éviter de trop compter sur cette avenue comme solution unique au défi du transport des personnes. L'électrification des transports n'est pas sans impacts (fabrication des voitures, infrastructures de recharge, gestion des batteries, etc.) et a le défaut de prendre du temps et de coûter relativement cher. Par ailleurs, elle ne permet pas de réduire tous les impacts

négatifs associés au modèle de l'auto-solo (congestion routière, obésité, coût pour le développement et l'entretien des infrastructures, étalement urbain, etc.) et n'encourage pas les changements de comportement. Même en terme d'effet sur la balance commerciale, on risque de ne pas y gagner au change, à moins de veiller à ce que des véhicules électriques soient, du moins en partie, fabriqués ou assemblés ici.

Dans le domaine du transport des marchandises, il faut nécessairement viser une réduction du recours au camionnage et, conséquemment, éviter de compter uniquement sur les énergies de substitution (gaz naturel, biocarburant et électricité). Par conséquent, il faut :

- tirer le plein potentiel de l'intermodalité en incluant le système ferroviaire et le transport maritime de courte distance (Est Amérique Nord) – cela implique notamment le maintien, la mise à niveau et le développement des infrastructures portuaires et ferroviaires ;
- développer l'économie locale et les cycles courts en encourageant sur des bases régionales la production, l'utilisation et la valorisation des biens et des services ;
- investir dans le développement des affaires autour des infrastructures existantes ;
- mettre en place des incitatifs régionaux pour détourner le transport routier vers le maritime ou le ferroviaire ;
- optimiser le système de transport actuel afin de diminuer les distances parcourues (retours à vide, fréquence, etc.) – la mise en place de centres de gestion des déplacements pour les marchandises devrait être envisagée ;
- former l'industrie sur les pratiques écoénergétiques du transport de marchandises.

4. Aménagement du territoire

[Nous reprenons ici les propos d'un [mémoire présenté par Vivre en ville, Équiterre, la Fondation David Suzuki et le RNCREQ](#) à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale à l'occasion de la Consultation générale et des auditions publiques sur l'avant-projet de loi, Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, en mai 2011.]

Les pratiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme façonnent nos milieux de vie et leur organisation, et fixent leurs caractéristiques pour au moins une ou deux générations. Une autoroute, un musée, un quartier sont construits pour plusieurs décennies. L'impact de leur localisation et par exemple, du choix des matériaux, se fera sentir pendant toute leur durée de vie, et en particulier sur les besoins de motorisation, très énergivores. Repenser la manière dont nous aménageons nos milieux de vie est la solution la plus efficace et la moins coûteuse de répondre à plusieurs défis actuels et futurs.

Le défi climatique et énergétique, tout d'abord. À titre d'exemple, des milieux de vie plus compacts, avec des services accessibles à pied et axés sur un service performant de transport collectif sont le meilleur moyen de réduire la longueur et le nombre de déplacements motorisés. La cible de 20 % de réduction des émissions que s'est fixée le gouvernement du Québec pour 2020, mais aussi, à plus forte

raison, celles plus drastiques encore qui suivront, ne pourront être atteintes sans une action structurante en aménagement du territoire.

[...] Jusqu'ici, on a permis le développement toujours plus loin au lieu de favoriser celui des zones déjà urbanisées. Il y a pourtant, au cœur même des villages, des quartiers anciens et des premières couronnes de banlieue, un potentiel énorme dans la revitalisation de terrains vacants ou sous-utilisés, bref, dans une meilleure utilisation de l'espace, avant même de penser à dézoner un seul hectare de zone agricole.

Parallèlement à ces enjeux, les décideurs doivent plus que jamais de répondre à des impératifs d'efficacité et de bonne gestion. L'étalement urbain rend nécessaire la construction de nouveaux aqueducs, écoles, services d'incendie, équipements de loisirs, etc. [...]

Les mauvaises décisions en aménagement du territoire ont en outre de nombreuses autres conséquences néfastes, que ce soit en matière de santé, de perte de biodiversité, de sécurité routière, d'inefficacité énergétique, de disparition des milieux humides... Nous n'avons pas le choix : il faut mettre l'aménagement du territoire au premier rang des priorités.

5. Le levier des énergies renouvelables

À l'échelle de la planète, de plus en plus de signaux convergent vers la nécessité d'un virage majeur en faveur du recours aux énergies renouvelables, et ce, au détriment des ressources fossiles. Même si cela tarde à se faire, il est indéniable que cette réalité va se traduire de plus en plus dans les politiques publiques partout à travers le monde.

Dans ce contexte, comme le souligne le document de consultation, le Québec se trouve dans une situation enviable :

- il se distingue par son leadership en matière de production d'énergie renouvelable (particulièrement l'hydroélectricité mais aussi l'éolien) ;
- sa capacité de production actuelle d'énergie électrique dépasse les besoins annuels de consommation (alors même que des projets de développement sont actuellement en construction) ;
- le Québec possède encore un énorme potentiel pour le développement de nouvelles énergies renouvelables.

Le RNCREQ estime que cet avantage doit servir de source de motivation pour faire du Québec un leader dans le développement énergétique durable et l'économie verte. Pour ce faire, il propose trois axes d'intervention. Notons que ces axes sont parfois interdépendants, ce qui fait que certains peuvent paraître contradictoires s'ils ne sont pas correctement harmonisés.

Axe 1. Un prix pour l'électricité qui permet d'en apprécier la juste valeur

Comme nous l'avons vu plus tôt, l'électricité renouvelable québécoise constitue une richesse inestimable. Pourtant, elle est actuellement soldée à des tarifs parmi les plus bas au monde. Cela explique en partie pourquoi la population québécoise n'est pas suffisamment consciente de la très grande valeur de cette richesse.

Par ailleurs, le RNCREQ est d'avis que des tarifs d'énergie trop bas sont contraires aux principes du développement durable. Ils provoquent une consommation irresponsable des ressources, dissuadent les mesures d'économie d'énergie et nuisent au développement des énergies renouvelables.

En conséquence, le RNCREQ recommande l'augmentation des tarifs d'électricité afin qu'ils reflètent mieux leur valeur réelle. Toutefois, cela doit se faire uniquement après avoir mis en place des mesures d'accompagnement en efficacité énergétique qui permettront de compenser les impacts sur les consommateurs, particulièrement auprès des clientèles à faible revenu. D'ailleurs, le RNCREQ reconnaît que des prix élevés de l'énergie n'auront un effet dissuasif réel sur la consommation seulement si les consommateurs ont accès à des alternatives et/ou des programmes d'efficacité énergétique performants.

Pour éviter de pénaliser la clientèle à faible revenu, le RNCREQ recommande d'établir un seuil minimal de consommation en deçà duquel il ne faudrait pas appliquer l'augmentation des tarifs. Une autre avenue, probablement plus souhaitable, serait que le gouvernement du Québec mette en place un programme de soutien spécifique pour aider les ménages à faibles revenus et qui serait administré par lui plutôt que par le distributeur d'électricité.

Enfin, le RNCREQ s'attend à ce que les efforts visant la réduction des émissions de GES et du recours aux énergies fossiles amèneront aussi les gouvernements à hausser de manière significative les taxes sur le carbone. En plus de générer des recettes pour la mise en place des alternatives, cela aura un effet dissuasif sur la consommation tout en préservant la position concurrentielle de l'électricité par rapport aux autres énergies fossiles comme le gaz et le pétrole.

Axe 2. Créer un marché pour l'utilisation de l'électricité

Pour le RNCREQ, le contexte actuel doit avant tout servir d'inspiration pour stimuler la réduction de la dépendance au pétrole du Québec en favorisant le recours aux énergies renouvelables sur son propre territoire, notamment pour éliminer le recours au mazout pour le chauffage et la production de chaleur ainsi que pour électrifier les transports.

Par ailleurs, il s'agit aussi d'une occasion unique de se donner une politique de développement industriel qui encouragera le recours à l'électricité. Voici des propositions qui pourraient s'inscrire dans une telle politique :

- valoriser la faible empreinte en carbone des produits fabriqués au Québec ;
- attirer au Québec des entreprises qui pourront mettre en valeur les attributs environnementaux de l'électricité ;

- stimuler par les tarifs des secteurs prometteurs et durable de l'économie (économie verte, créneaux d'excellence, soutien au démarrage d'entreprise, R&D, développement régional), et ce, tant pour les services que pour les biens. Il faut sortir du cycle par lequel on stimule le développement régional uniquement par la production d'énergie (petites centrales, éolien) ou par le développement d'entreprises énergivores. On doit plutôt stimuler le développement de marché dans le secteur de l'économie verte.

Enfin, le Québec doit aussi s'investir dans le développement de partenariat avec les États voisins de manière à augmenter l'exportation d'électricité. Contrairement au marché « spot », ce type d'entente nous permet de nous assurer que l'électricité exportée sert à remplacer des sources d'énergie plus polluantes.

Axe 3. Cibler des filières, des secteurs et des besoins précis pour les investissements dans le développement de l'énergie

Le contexte de surplus d'électricité n'est pas la seule raison qui doit nous inciter à la prudence en matière de développement de nouvelles sources d'énergies. En effet, même si elles sont préférables aux énergies fossiles, les filières d'énergies renouvelables ne sont pas sans impacts sur l'environnement, lesquels peuvent être majeurs et souvent irréversibles, comme la création de réservoirs et le détournement de rivières pour l'exploitation de l'énergie hydraulique.

Il est difficile d'établir un classement rigoureux des sources d'énergie à privilégier puisque plusieurs facteurs entrent en ligne de compte et sont interdépendants. En outre, un système de pondération des facteurs n'est pas simple à établir et fait souvent appel à des critères plus ou moins subjectifs. Malgré tout, en ayant en tête ces facteurs, il est en général possible pour un cas spécifique de donner un avis assez juste sur la forme d'énergie à privilégier dans telle ou telle situation. Pour la comparaison, on doit autant que possible prendre en compte les impacts sur l'ensemble du cycle de vie de la filière (extraction, transformation, transport, utilisation, gestion des résidus).

Les quatre principaux facteurs à prendre en considération sont les suivants.

1- Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Étant donné l'importance de la problématique des changements climatiques et la nécessité urgente de réduire les émissions de GES, on doit prioriser les formes d'énergie qui en émettent le moins possible. Les énergies fossiles sont les plus grandes émettrices de GES : la plus intéressante étant le gaz naturel 2,12 MT éq.CO₂/Mtep, suivi du pétrole (3,09) puis du charbon (4,12). C'est la raison pour laquelle on considère le gaz naturel comme une énergie de transition intéressante si elle sert à déplacer des énergies fossiles plus fortement émettrices de GES, et que les sources d'énergie renouvelables plus avantageuses ne peuvent être utilisées. Les bénéfices de l'utilisation du gaz naturel en termes de GES doivent être étudiés de manière rigoureuse dans la mesure où les émissions liées aux approvisionnements sont en évolution (*voir la section sur les hydrocarbures en page 29*). Enfin, les autres formes d'énergie ne sont pas sans impacts sur le climat, bien qu'en général nettement plus avantageuses que les combustibles fossiles. Par exemple, la géothermie émet 0,12 MT éq.CO₂/Mtep alors que c'est 0,17 pour l'éolien et 0,25 pour le solaire thermique.

2- Pollution

Lorsqu'on considère l'ensemble du cycle de vie, toutes les formes d'énergie entraînent l'émission de divers polluants dans l'eau, l'air et le sol et la dégradation des écosystèmes. Les plus importants contaminants atmosphériques sont émis lors de la combustion (SO₂, NO_x, CO, particules, etc.), mais on reconnaît aussi de la contamination de l'eau par divers éléments toxiques comme les métaux lourds lors de l'extraction du pétrole ou suite à l'enneigement de vastes territoires pour la création de réservoirs hydroélectriques. Les énergies renouvelables comme le solaire passif, la géothermie et l'éolien émettent peu de pollution. On parle alors d'énergies propres. En contrepartie, les énergies fossiles sont dites non propres puisqu'elles émettent beaucoup de contaminants.

3- Épuisement des ressources

L'humanité est actuellement confrontée à une grave problématique d'épuisement des ressources. En effet, on consomme les ressources planétaires (eau, énergie, aliments, minéraux, etc.) à un rythme trop rapide par rapport à la capacité de la terre d'absorber les déchets et de régénérer ces ressources. Il faut donc absolument privilégier les sources d'énergie renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biomasse, hydraulique) plutôt que les énergies fossiles (non renouvelables) comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

4- Proximité

Il est généralement reconnu que les sources d'énergie pouvant se déployer à petite échelle près des sites d'utilisation sont à privilégier par rapport aux sources d'énergie qui impliquent de lourdes infrastructures de transport et de transformation. Les énergies locales réduisent les risques et les pertes d'énergie liées au transport, favorisent le développement des communautés et renforcent l'autonomie et la sécurité énergétique.

Quatre autres facteurs doivent aussi être pris en compte dans les choix.

5- Intensité énergétique

Un facteur important à considérer dans le classement des sources d'énergie est le concept d'énergie nette. Cela réfère au principe qu'il est nécessaire de dépenser de l'énergie pour en produire (par exemple, il faut dépenser de l'énergie pour construire et installer une éolienne avant que celle-ci ne produise ensuite de l'énergie). Dans un contexte d'épuisement des ressources, il faut choisir les énergies qui produisent plus d'énergie que ce qu'il en faut pour l'extraire (énergie nette positive). Dans son rapport *Rendement sur l'investissement énergétique*, Patrick Déry conclut : « Du point de vue de l'énergie nette produite, les sources d'énergie les plus intéressantes pour le Québec sont, par ordre d'importance : l'hydroélectricité, la biomasse forestière, le solaire thermique (passif principalement), l'éolien, le solaire photovoltaïque, la géothermie et le biogaz. Les autres sources potentielles sont soit négatives du point de vue de l'énergie nette, soit très limitées dans leurs applications; ou l'on ne dispose pas des informations nécessaires pour en juger. Cependant, certaines d'entre elles pourraient néanmoins s'avérer intéressantes pour certaines applications bien précises. »

6- Usage

L'énergie sert à combler plusieurs types de besoins forts différents (chauffage, éclairage, transport, etc.). Or les diverses formes d'énergies ne sont pas toutes appropriées et n'ont pas la même efficacité en fonction des usages. Cela permet d'introduire le concept de « la bonne énergie à la bonne place ». Il faut tenter de choisir l'énergie la plus appropriée pour l'usage. Par exemple, il serait énergivore et fort peu pratique d'utiliser le gaz naturel pour s'éclairer ou pour faire fonctionner un ventilateur, on préférera l'électricité. En revanche, en raison de son fort pouvoir calorifique, il pourrait être avantageux de favoriser le gaz naturel pour les besoins de chauffage, plutôt que l'électricité. En effet, la conversion en chaleur de l'électricité est moins efficace et l'énergie électrique ainsi libérée pourrait servir à remplacer des énergies fossiles pour des usages plus nobles et appropriés en électrifiant des transports, par exemple.

7- Disponibilité et maturité

Dans des situations précises, les formes d'énergies les plus appropriées ne sont tout simplement pas disponibles. C'est le cas par exemple des réseaux et des résidences isolées qui ne sont pas reliées au réseau d'Hydro-Québec.

8- Prix

Dans une perspective de développement durable, il faut aussi prendre en considération la notion de coûts (sur l'ensemble du cycle de vie) pour le choix des filières. Certaines formes d'énergie, souvent par manque de maturité, sont beaucoup trop coûteuses actuellement pour remplacer des énergies plus polluantes. Les efforts en efficacité énergétique deviennent alors d'autant plus nécessaires pour réduire les impacts, le temps que ces énergies nouvelles deviennent plus compétitives.

En regard de ces considérations, le RNCREQ estime que la nouvelle politique énergétique doit orienter les choix en matière de production d'énergie par une planification et un encadrement rigoureux, et en respectant les conditions suivantes :

- privilégier les énergies ayant les plus faibles impacts et le plus grand retour sur l'investissement énergétique;
- répondre aux conditions d'acceptabilité sociale et environnementale;
- ne pas encourager la production d'énergie au détriment des mesures d'efficacité énergétique, lesquelles doivent demeurer une priorité;
- ne pas entraîner le suréquipement et favoriser la boulimie énergétique;
- développer la production d'énergie dans des contextes bien spécifiques pour lesquels elles constituent un atout indéniable :
 - pour remplacement les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales dans les réseaux autonomes et les résidences isolés,
 - pour combler les besoins de puissance (effacement de la pointe),
 - pour favoriser le développement des régions par une meilleure autonomie (cycle court),

- pour soutenir le tissu industriel et le développement,
- pour assurer l'autonomie énergétique et la diversification des revenus des particuliers et des agriculteurs (autoproduction).

Le RNCREQ estime que l'éolien, le solaire passif et actif, la géothermie, la biomasse forestière, les biocarburants, le biométhane et l'hydroélectricité (incluant les hydroliennes), sont des sources d'énergie qui pourraient répondre à ces conditions.

6. Gérer les hydrocarbures

Comme le souligne le document de consultation, malgré toute notre bonne volonté, notre dépendance aux hydrocarbures, surtout au pétrole, est telle qu'il nous serait impossible de nous en passer demain matin : la consommation de ces formes d'énergie restera nécessaire au Québec pour de nombreuses années encore.

La question de la meilleure source d'approvisionnement devient donc importante, si tant est qu'on peut y changer quoi que ce soit. Actuellement, le pétrole consommé au Québec vient principalement de l'Afrique (Algérie) ainsi que de la Mer du Nord, mais cette tendance pourrait changer avec les projets de pipelines, et notamment l'inversion de l'oléoduc 9b de Enbridge. Quant à lui, le gaz naturel provient principalement de l'ouest canadien mais il est probable aussi qu'il se consomme au Québec du gaz naturel en provenance des gisements de gaz des États-Unis (gaz conventionnel ou non).

Il est ainsi de plus en plus question que le Québec se tourne vers le pétrole des sables bitumineux canadiens ou encore vers celui tiré de son propre territoire. Pour le gaz naturel, on parlait il n'y a pas si longtemps d'en importer d'outre-mer (projets de ports méthanier), plus récemment d'exploiter notre propre gaz de schiste, alors que la question de la part du gaz non conventionnel américain ou même canadien est difficile à établir dans notre bilan de consommation actuel, une part qui sera assurément en croissance aux cours des années.

La question qui se pose est donc la suivante : quelle est la meilleure source de pétrole ou de gaz sur le plan environnemental, social et économique ? Cela inclut notamment les impacts et les risques associés aux modes de transport de ces produits. Globalement, on reconnaît que plus les ressources d'hydrocarbures conventionnelles s'épuisent, plus on se tourne vers des sources d'approvisionnement plus coûteuses et qui ont des impacts ou des risques plus grands sur l'environnement et les populations.

À cause du manque d'information disponible, il est difficile de faire une comparaison exhaustive des avantages et inconvénients de chacune des sources. On peut toutefois souligner les éléments à prendre en considération dans une telle comparaison : fragilité des écosystèmes, proximité, disponibilité et maturité, prix, émissions de GES au cours du cycle de vie, émissions de polluants atmosphériques, risques environnementaux pour le transport, retour sur l'investissement énergétique, rigueur de la réglementation et de l'encadrement, conflit avec d'autres activités économiques, risque de contamination de l'eau, milieu habité ou non, etc.

Le RNCREQ estime que dans les circonstances, il n'y a pas de bon choix à part celui de concentrer nos efforts sur la réduction de la consommation d'hydrocarbures, en particulier du pétrole, et sur la recherche d'alternative. Il s'agit d'un objectif que les CRE poursuivent ardemment, car c'est la seule option valable pour faire face, rapidement et de façon conséquente, aux enjeux majeurs que sont les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources.

Le RNCREQ est néanmoins d'avis que le gouvernement du Québec, qui fait face actuellement à des décisions importantes à prendre à l'égard de la consommation et des approvisionnements futurs en pétrole et en gaz, doit appuyer et documenter celles-ci sur une analyse comparative des différentes options, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impacts de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole.

La question de l'approvisionnement est capitale, car les options choisies auront des répercussions importantes et à long terme sur les générations futures. Ces décisions doivent donc être prises dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

Du chemin a ainsi été parcouru depuis et le gouvernement du Québec a sorti en mai 2014 son Plan d'action sur les hydrocarbures. Le RNCREQ avait ainsi salué l'approche globale du gouvernement, puisque les processus d'analyse annoncés par les ministres Pierre Arcand et David Heurtel semblent dictés par la prudence et la rigueur scientifique.

Le RNCREQ en a profité pour rappeler la nécessité de mener une analyse coûts-bénéfices sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques (ÉES). Cette analyse, intégrant l'ensemble des externalités, est impérative pour déterminer si une exploitation des hydrocarbures peut s'avérer profitable à long terme pour la société québécoise. Pour qu'un tel développement soit souhaitable, il faut confirmer que les bénéfices pour la société soient suffisamment élevés pour compenser les coûts engendrés (investissements publics, infrastructures, coûts environnementaux, impacts sur les autres activités économiques, émissions de GES, etc.). Sans cette analyse, il est impossible de déterminer si oui ou non la promesse de richesse avancée par plusieurs sera au rendez-vous.

Le RNCREQ a émis deux communiqués en lien avec le Plan d'action sur les hydrocarbures du gouvernement du Québec :

- [Plan d'action sur les hydrocarbures : le RNCREQ salue l'approche globale du gouvernement](#) ;
- [Plan d'action sur les hydrocarbures : des précisions rassurantes](#)

Transport du pétrole

En ce qui concerne le transport des produits pétroliers à travers le Québec, le RNCREQ est d'avis que de la part du gouvernement du Québec, énoncer des préoccupations est une bonne chose, mais réserver l'approbation du gouvernement du Québec au respect de conditions de réalisation, c'est beaucoup mieux. Le gouvernement doit clairement exprimer son leadership en matière de lutte contre les changements climatiques et affirmer avec conviction les compétences et les valeurs québécoises en matière d'évaluation environnementale.

L'évaluation des impacts sur le climat doit aussi prendre en compte les émissions de GES à la source, soit au moment de l'extraction du pétrole des sables bitumineux, ce qui ne sera pas le cas actuellement. Par exemple, pour le projet de pipeline Énergie Est de la compagnie TransCanada, il est insuffisant que celui-ci s'assujettisse simplement à une évaluation environnementale sur l'ensemble de la portion québécoise du projet, même si celle-ci comprend une évaluation des émissions de gaz à effet de serre. Cette évaluation doit porter sur tout le projet, incluant les émissions de GES induites par l'exploitation du pétrole des sables bitumineux.

Comme il l'avait fait en décembre 2013 lors des consultations sur le projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge - un projet qui s'apparente à celui de TransCanada - le RNCREQ invite donc le gouvernement du Québec à imposer des conditions au gouvernement fédéral et aux promoteurs de projets de pipelines dans ce dossier. Pour le RNCREQ, il s'agit de prérequis indispensables pour aller de l'avant avec des autorisations de transport pour ce type de pétrole.

Trois conditions à imposer au gouvernement fédéral

1. Que le gouvernement du Canada adopte et mette en œuvre un plan d'action sérieux et contraignant de réduction des GES destiné à répondre de manière concrète aux impératifs de la stabilisation à 2 °C du climat global ;
2. Que le Canada impose aux entreprises qui exploitent le pétrole canadien des normes d'émission de GES équivalentes aux émissions issues des sources de pétrole conventionnelles ;
3. Que le Canada investisse massivement, par l'entremise de toutes les provinces, dans les solutions visant la réduction de la consommation de pétrole, comme les transports collectifs et actifs, ainsi que dans le développement des énergies renouvelables ; qu'il engage à cet égard une conversation pancanadienne sur l'importance d'une économie à faible empreinte carbone et sur le développement des énergies renouvelables.

Deux autres conditions à exiger des promoteurs de projets de pipelines :

1. Que les promoteurs optent pour les tracés de moindres impacts environnementaux et sociaux, et que ces impacts soient correctement mitigés. En outre, les promoteurs doivent faire la démonstration que leurs installations sont sécuritaires, qu'ils appliquent les plus hauts standards en matière de plans de contrôle et de suivi, qu'ils démontrent lors de la tenue de consultations publiques,

outre l'accord des propriétaires fonciers concernés, l'obtention d'un réel consensus social dans chacune des communautés concernées au long du parcours, le tout assorti de garanties financières suffisantes en cas d'incidents.

2. Que les entreprises de raffinage démontrent qu'elles mettront en place les technologies appropriées pour que ce type de pétrole n'augmente pas les émissions de GES et la pollution atmosphérique associées à leurs activités.

Le RNCREQ invite en outre le gouvernement du Québec à mettre les retombées économiques du projet Énergie Est en perspectives avec d'autres options visant à soutenir l'économie québécoise.

Pour plus de détails : [Mémoire déposé par le RNCREQ à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge](#)

Le cas particulier du gaz naturel

Le gaz naturel répond actuellement à environ 13 % des besoins en énergie du Québec. Or le Québec ne produit pas de gaz naturel de manière notable mais plusieurs projets de production de biogaz sont à l'étude ou en développement, et la possibilité d'exploiter le gaz de schistes présent sur le territoire québécois demeure en suspens.

Position du RNCREQ sur l'exploitation de gaz de schiste

L'exploitation des gaz de schiste compte de nombreux risques pour l'environnement (eau, air, sol) et il ne semble pas exister à ce jour des technologies appropriées pour exploiter cette ressource dans le plus grand respect de l'environnement. En outre, l'exploitation des gaz de schiste entraîne une augmentation locale des émissions de GES et aura une implication sur nos efforts de réduction de la consommation d'énergie.

Le RNCREQ avait ainsi participé aux travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur *Les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent* et avait accueilli avec une grande satisfaction le rapport d'enquête et d'audience publique, en raison notamment de la rigueur et la qualité du travail effectué par BAPE, mais aussi du fait que ses recommandations aient trouvé un écho favorable auprès des commissaires.

Pour le RNCREQ, la preuve est maintenant faite que le développement d'une telle filière au Québec ne serait pas avantageuse : les bénéfices que la société en retirerait (emplois, redevances, etc.) seraient bien inférieurs aux nombreux coûts engendrés (investissements publics, infrastructures, coûts environnementaux, impacts sur les autres activités économiques, émissions de GES, etc.).

« La commission d'enquête estime qu'étant donné l'incertitude quant aux coûts et aux externalités réels et quant au niveau de redevances nettes que toucherait le gouvernement, elle n'est pas en mesure de conclure que l'exploitation du gaz de

schiste serait avantageuse pour le Québec, même dans le cas où les prix cibles permettant d'assurer la rentabilité de l'industrie seraient atteints. »

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.
Rapport d'enquête et d'audience publique - Novembre 2014

Pour le RNCREQ, de nombreux autres enjeux restent en outre en suspens : le cadre législatif et réglementaire est défaillant pour assurer l'encadrement correct d'un éventuel développement de la filière, l'acceptabilité sociale de ce projet n'est pas définie et absente et enfin, il subsiste encore trop d'incertitudes quant à l'impact du développement de la filière sur les ressources en eau.

[Mémoire du RNCREQ](#) sur le plan de réalisation de l'ÉES.

[Mémoire du RNCREQ](#) déposé au BAPE dans le cadre de son mandat sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent. [Recommandations](#).

[Communiqué du RNCREQ](#) : Dépôt du rapport du BAPE sur les gaz de schiste : une filière à mettre au placard.

Pour le RNCREQ, le Québec doit prioriser, quand cela est possible, le recours aux énergies renouvelables et locales plutôt qu'au gaz naturel. Il à noter qu'actuellement, **le très faible prix du gaz naturel à l'échelle du continent nuit au développement des énergies renouvelables**. En outre, il est difficile pour le moment d'envisager le remplacement du gaz naturel par des énergies renouvelables dans certains secteurs (procédés industriels). En conséquence, le gaz naturel doit provenir des sources les plus propres possible et être idéalement renouvelable (biogaz). Pour le gaz naturel fossile (non-renouvelable), celui de source conventionnelle semble le choix le plus judicieux.

Par ailleurs, le RNCREQ estime qu'il faut appliquer au gaz naturel le concept de « la bonne énergie à la bonne place » :

- L'utilisation du gaz naturel en remplacement des produits pétroliers dans les secteurs de la fabrication industrielle et du chauffage pourrait améliorer de façon sensible le bilan environnemental global (réduction des émissions de GES et de polluants).
- L'utilisation du gaz naturel comme carburant dans les véhicules pour le transport des marchandises est aussi intéressante (camion lourd, bateau, train, machineries, etc.) pour remplacer les produits pétroliers. Il s'agit de la meilleure alternative au pétrole à court terme puisque l'électrification n'est pas encore une option. Il faut toutefois appuyer la recherche et le développement dans le secteur de l'électrification qui est néanmoins prometteur.

Cependant, il est primordial d'analyser les gains environnementaux associés à l'utilisation du gaz naturel comme énergie de substitution de manière rigoureuse et évolutive. Entre autres, l'épuisement

des réserves de gaz naturel conventionnel, en plus des bouleversements dans le secteur du transport des hydrocarbures, ont un impact sur les perspectives d’approvisionnement pour Gaz Métro. Le bilan environnemental global du gaz naturel consommé au Québec risque ainsi d’évoluer selon le niveau de pollution et d’émissions de GES associés aux nouvelles sources de gaz et aux nouveaux axes de transport.

Biocombustible

Dans un contexte où les énergies fossiles se raréfient et sont de plus en plus coûteuses, le recours aux biocombustibles (biomasse forestière, biocarburant, biométhane, etc.) s’avère de plus en plus intéressant. En outre, ce sont des énergies renouvelables qui peuvent contribuer aux efforts de réduction des GES, participent à la valorisation des résidus et favorisent des systèmes énergétiques locaux à cycle courts.

Sauvons le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage !

Le Québec a mis en place un important programme, doté d’une enveloppe de 650 M\$, visant la valorisation des matières organiques. Il s’inscrit dans un contexte où le Québec souhaite interdire l’élimination des matières organique putrescible d’ici 2020.

Le RNCREQ est inquiet de la tournure que prend ce dossier. Entre autres, il semble y avoir des lacunes au niveau du développement des marchés pour la valorisation des sous-produits issus des procédés de traitement proposés (compost, digestats, biogaz).

Ce dossier n’est pas traité dans le document de consultation, alors qu’il y a pourtant une dimension énergétique à ce programme.

Cela dit, la production et la consommation de ces formes d’énergie n’est pas sans impacts et doit donc répondre à des conditions d’acceptabilité sociale et environnementale.

Dans le contexte où ces conditions peuvent être respectées, on doit encourager le développement de ces filières, favoriser la recherche et développement et développer les marchés. Il faudrait notamment des mesures pour que le biodiésel produit au Québec soit utilisé ici plutôt que d’être majoritairement exporté.

Exploitation du pétrole québécois

Il semble y avoir un certain potentiel de production de pétrole au Québec et le gouvernement actuel souhaite favoriser le développement de cette ressource. Pour plusieurs, le développement de ce pétrole favoriserait l'autonomie énergétique du Québec (effet positif sur la balance commerciale) en plus de constituer une source d'enrichissement collectif.

L'exploitation de ce pétrole comporte toutefois de nombreux risques pour l'environnement (eau, air, sol) et il n'existe pas à ce jour, à notre connaissance, de technologies adéquates pour exploiter cette ressource dans le plus grand respect de l'environnement.

Il y a aussi de nombreux impacts sociaux et économiques associés à un tel développement qu'il importe de mettre en perspective avec les impacts des approvisionnements actuels. En outre, les bénéfices économiques globaux restent à démontrer.

Enfin, l'exploitation du pétrole entraîne une augmentation locale des émissions de GES et aura des conséquences sur nos efforts de réduction.

En conséquence, le RNCREQ s'oppose au développement du pétrole québécois tant que le gouvernement du Québec n'aura pas :

- adopté une stratégie rigoureuse visant la réduction de la consommation de pétrole au Québec, avec des cibles et des moyens appropriés ;
- mené une évaluation complète et objective des incidences environnementales, sociales et économiques (évaluation de type ÉES incluant une étude du cycle de vie complète) de l'exploitation du pétrole québécois – cette évaluation inclura la comparaison de chaque scénario de développement de la filière à des scénarios de non-développement et/ou de remplacement de la filière qui répondraient aux mêmes besoins, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle ;
- fait la démonstration que l'exploitation du pétrole québécois est globalement bénéfique sur les plans environnementaux, sociaux et économiques par rapport aux autres approvisionnements possibles (notamment pour les secteurs touchés par ce développement) et que les impacts négatifs sont acceptables, correctement mitigés et limités au maximum ;
- adopté un cadre législatif approprié, incluant un cadre d'application rigoureux.

Dans le cas d'un développement de la filière :

- considérant qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable, les plus hauts standards environnementaux et sociaux devront être mis en œuvre ;
- les bénéfices devront être partagés par l'ensemble de la société québécoise et avec les générations futures ;
- dans les territoires habités, les communautés doivent avoir le droit de refuser l'exploitation d'une ressource sur leur territoire.

Position du RNCREQ sur le cas particulier du pétrole extracôtier
(Golfe du St-Laurent et gisement Old Harry)

Pour le RNCREQ, l'exploitation du pétrole extracôtier comporte des risques considérables et non maîtrisables pour l'environnement en raison de la fragilité de l'écosystème, de la richesse de la biodiversité du Golfe et de la présence d'autres activités incompatibles (pêche, tourisme, navigation, etc.). Une éventuelle fuite de pétrole de type « marée noire » aurait des conséquences dramatiques et durables pour tout le bassin versant du fleuve Saint-Laurent, du golfe et de l'estuaire, ainsi que sur les cinq provinces maritimes.

D'ailleurs, sur le site du MRN, on peut lire que, suite au rapport préliminaire de l'EES 1, « le gouvernement du Québec a pris la décision de ne pas permettre d'activité d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent. En effet, l'étude démontre qu'il s'agit d'un milieu complexe et fragile peu propice à la tenue d'activités d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière ». Le RNCREQ voit difficilement comment il pourrait en être autrement dans le reste du golfe du Saint-Laurent.

En conséquence, le RNCREQ s'oppose à l'exploitation du pétrole extracôtier.

Les trois conditions de succès

Pour le RNCREQ, si l'on veut se donner la chance d'atteindre les objectifs et les cibles de la nouvelle politique énergétique, il faudra obligatoirement répondre aux trois conditions suivantes.

1. Reconnaître l'ampleur des défis et des opportunités

La nouvelle politique énergétique doit permettre de relever des défis qui concernent l'humanité entière : la lutte contre les changements climatiques et l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement, le redressement de l'économie, l'amélioration des conditions de développement social, etc.

Les changements que doit provoquer la future politique énergétique sont d'une ampleur inégalée. Rien à voir avec ce qu'a entraîné la nationalisation de l'électricité, ou encore la réalisation des grands chantiers hydroélectriques québécois.

Cette fois-ci, toute la population québécoise est directement interpellée par de nécessaires changements d'habitude et de comportement : se déplacer autrement, modifier les pratiques d'urbanisme, concevoir des bâtiments moins énergivores, produire plus efficacement, faire des choix de consommation responsable, etc.

Or, c'est connu, il n'est pas facile de changer les comportements. En conséquence, la politique devra aborder cet enjeu de front et proposer des moyens concrets pour y faire face, notamment par la mise en place de puissants incitatifs. Il faudra compter sur des efforts et donc des moyens encore plus importants que ceux qui ont été investis dans la lutte contre le tabagisme, la vitesse ou l'alcool au volant.

Ceci étant dit, le Québec a la particularité, voire la chance, de pouvoir compter sur des atouts inestimables pour entrevoir positivement ces changements : des entreprises innovantes, des citoyens créatifs, une population éduquée et conscientisée, des ressources renouvelables, une main d'œuvre qualifiée, etc.

Voilà de quoi inspirer la mobilisation de tous et chacun envers un véritable projet de société qui placera le Québec au-devant du peloton des États les plus avant-gardistes.

2. Susciter l'adhésion

Il faut qu'une importante campagne de communication et de sensibilisation **PRÉCÈDE** la mise en œuvre de la politique énergétique afin que l'on puisse assurer la plus grande adhésion possible aux objectifs poursuivis.

En somme, il faut faire en sorte que la majorité des Québécois et des Québécoises aiment l'idée derrière ces réformes. Qu'ils y voient que c'est dans leur intérêt et qu'ils en tireront de nombreux bénéfices :

- ils auront une meilleure santé,
- ils auront plus d'argent dans leur poche,
- ce sera plus facile et plus agréable de se déplacer,
- les finances publiques seront en meilleur état,
- ils seront fiers de ce qu'ils ont accompli.

Cette campagne devra être conçue de façon à valoriser des comportements qui seront désormais perçus comme brillants et « in » par les citoyens : économiser l'énergie, moins compter sur une voiture, faire preuve de sobriété et participer à un effort collectif. À la complexité des enjeux, il faudra opposer des messages simples et limpides.

Qui plus est, une campagne de sensibilisation réduira la résistance face aux contraintes inévitables et nécessaires qu'il faudra imposer pour inciter aux changements de comportements (réglementations, taxes, péages, normes, etc.). Cela aura aussi pour effet de contrer la tendance qu'ont certains à percevoir négativement la réduction de la consommation d'énergie (puisque ce concept est contre-intuitif au plan économique).

Cette campagne devra se poursuivre durant toute la période de mise en œuvre de la politique.

3. Des instruments de gouvernance appropriés

Il est impensable d'imaginer un virage aussi important que celui qui est attendu (augmenter l'autonomie, réduire les GES, faire de l'efficacité énergétique un pilier du développement économique du Québec, affronter le défi des transports, etc.) sans déterminer qui sera responsable de mettre en œuvre ces réformes et quelles structures de gouvernance devront être modifiées ou mises en place pour y arriver.

Pour que les réformes proposées puissent être mises en œuvre, il faut notamment veiller à ce que les orientations et les décisions qui seront prises par l'ensemble des institutions concernées (ministères, municipalités et MRC, Régie de l'énergie, Hydro-Québec, CPTAQ, SAAQ, etc.), le soit dans le sens souhaité. Les rôles, responsabilités et pouvoirs de ces institutions devront être passés en revue pour s'assurer qu'elles agissent de manière cohérente et sans créer d'interférence et d'obstacles inutiles.

Il en va de même pour les lois, règlements, codes et normes qui encadrent les devoirs et obligations dans le domaine de la production, du transport et de la consommation d'énergie (Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, code du bâtiment, Loi sur la qualité de l'environnement, etc.), ainsi que pour les diverses mesures fiscales dans le domaine (programmes d'aide, subventions, taxes et autres incitatifs).

Pendant qu'il réfléchit aux orientations, aux objectifs et aux moyens qui seront mis de l'avant dans la nouvelle politique énergétique, le gouvernement doit confier dès à présent à un groupe de travail le mandat de faire une analyse des modes de gouvernance actuels et de lui proposer les modifications nécessaires pour assurer le succès de cette politique.

Principales recommandations du RNCREQ

Recommandation 1

Le RNCREQ est d'avis que la future politique doit proposer des cibles précises en matière de réduction de la consommation d'énergie, de sorte que le Québec puisse atteindre un niveau de consommation de 3,75 tep/personne en 2020 (réduction de 25 %). Cela placera le Québec à peu près au même niveau que la Norvège. En ce qui a trait aux moyens d'y parvenir, le RNCREQ demande au gouvernement de mettre sur pied une entité indépendante qui sera chargée de réaliser les objectifs de réduction de la consommation d'énergie. Par ailleurs, il devra modifier la loi sur la Régie de l'énergie pour qu'elle force les distributeurs de gaz et d'électricité à réaliser des économies annuelles minimales, en plus de la totalité des économies réalisables à un coût inférieur au coût évité. Pour que la politique soit prise au sérieux, pour que le niveau d'effort soit élevé et soutenu et pour que les résultats soient concluants en matière de réduction de la consommation d'énergie, il faut des cibles claires, des mécanismes de reddition de compte adéquats et des conséquences pour ceux qui n'atteignent pas leurs objectifs.

Recommandation 2

La politique doit s'articuler autour d'une stratégie de réduction de la consommation de pétrole, laquelle permettra de maximiser les gains environnementaux, sociaux et économiques associés aux efforts de réduction de consommation de l'énergie.

Recommandation 3

La politique doit s'appuyer sur la nécessité de mettre à profit la capacité des régions à se prendre en main et à prioriser les interventions en fonction de leurs réalités.

Recommandation 4

Il faut investir massivement dans le développement des alternatives dans le secteur du transport des personnes, en particulier en faveur du transport actif et collectif, et ce, autant dans les grands centres urbains que dans les régions. Les sommes investies seront, d'une part, récupérées de la réduction des investissements dans l'offre routière et, d'autre part, prélevées auprès des utilisateurs des infrastructures routières existantes (taxes sur le carbone, taxe sur le stationnement, péages, taxes sur l'immatriculation, etc.). De manière générale, les personnes qui ont un comportement que l'on cherche à changer, par exemple les utilisateurs du modèle de l'auto-solo, doivent financer les moyens de rendre

accessibles et efficaces les comportements que l'on souhaite encourager, comme le transport en commun ou le covoiturage.

Recommandation 5

La façon dont on occupe le territoire a des impacts considérables sur les besoins en énergie. Et les forces actuellement à l'œuvre dans ce domaine tendent à favoriser la croissance de la consommation. Ainsi, pour obtenir des gains structurants et durables en matière de réduction de la consommation d'énergie, il faudra rapidement inverser cette tendance en mettant en place un important chantier de réforme dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Recommandation 6

Il faut réduire significativement la consommation d'énergie dans le secteur du transport des marchandises en favorisant une meilleure gestion des déplacements, l'intermodalité et le développement du transport maritime et ferroviaire. Comme pour le transport des personnes, le financement des mesures doit provenir d'instruments économiques qui permettent, en même temps, de décourager les modes de déplacement moins efficaces.

Recommandation 7

Malgré ses multiples avantages, l'électrification des transports ne doit pas être perçue comme une solution unique et miracle. Le RNCREQ recommande de prioriser en parallèle les mesures à faibles coûts qui permettront de réduire significativement la consommation des véhicules, leur taille, leur nombre et la distance qu'ils parcourent.

Recommandation 8

Le développement des énergies renouvelables doit se faire en priorité dans les secteurs où les gains environnementaux, sociaux et économiques seront les plus importants :

- pour remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales dans les réseaux autonomes et les résidences isolées,
- pour combler les besoins de puissance (effacement de la pointe),
- pour favoriser, par une meilleure autonomie (cycle court), le développement et le dynamisme des régions et réduire la dépendance aux hydrocarbures, en particulier au pétrole,
- pour favoriser le développement des régions par une meilleure autonomie (cycle court),

- pour soutenir le tissu industriel et le développement,
- pour assurer l'autonomie énergétique et la diversification des revenus des particuliers et des agriculteurs (autoproduction).

Recommandation 9

Il faut créer un marché pour écouler les surplus d'énergie électrique. Parmi les options à prioriser, soulignons :

- étudier l'opportunité de reporter la construction des centrales La Romaine 3 et La Romaine 4,
- mettre en place une stratégie de substitution des énergies fossiles,
- adopter une politique industrielle qui encouragera le recours à l'électricité par la mise en valeur de la faible empreinte en carbone des produits fabriqués au Québec, en attirant au Québec des entreprises qui pourront mettre en valeur les attributs environnementaux de l'électricité, et en stimulant par les tarifs des secteurs prometteurs et durable de l'économie,
- rechercher la conclusion d'ententes fermes d'exportation.

Recommandation 10

Avec les importants projets de transport d'hydrocarbures actuellement proposés sur son territoire, les Québécois ont des décisions importantes à prendre à l'égard de leurs approvisionnements futurs en pétrole et en gaz.

Le RNCREQ recommande au gouvernement de procéder à une analyse comparative des différentes options d'approvisionnement, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impacts de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole.

Le RNCREQ estime en outre que le Québec doit contraindre le gouvernement canadien et l'industrie pétrolière canadienne à s'engager concrètement et avec sérieux dans la lutte contre les changements climatiques, et dans la prévention des dommages environnementaux et sociaux associés à l'exploitation des sables bitumineux. L'autorisation des projets de pipelines constitue une opportunité de le faire en imposant des conditions « qui rendront souhaitable la réalisation » de ces projets.

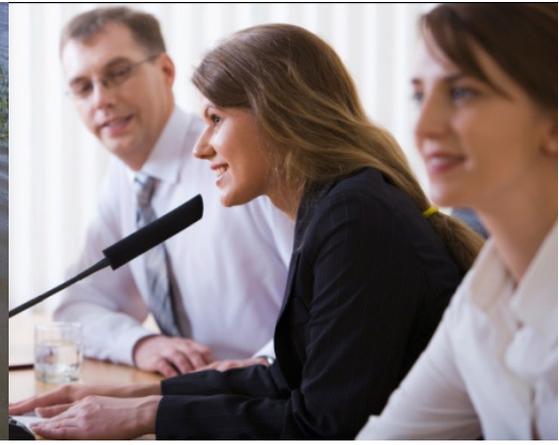
Comme il l'avait fait en décembre 2013 lors des consultations sur le projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge - un projet qui s'apparente à celui de TransCanada - le RNCREQ invite donc le gouvernement du Québec à imposer des conditions au gouvernement fédéral et aux promoteurs de projets de pipelines dans ce dossier. Pour le RNCREQ, il s'agit de prérequis indispensables pour aller de l'avant avec des autorisations de transport pour ce type de pétrole.

Trois conditions à imposer au gouvernement fédéral

1. Que le gouvernement du Canada adopte et mette en œuvre un plan d'action sérieux et contraignant de réduction des GES destiné à répondre de manière concrète aux impératifs de la stabilisation à 2 °C du climat global ;
2. Que le Canada impose aux entreprises qui exploitent le pétrole canadien des normes d'émission de GES équivalentes aux émissions issues des sources de pétrole conventionnelles ;
3. Que le Canada investisse massivement, par l'entremise de toutes les provinces, dans les solutions visant la réduction de la consommation de pétrole, comme les transports collectifs et actifs, ainsi que dans le développement des énergies renouvelables ; qu'il engage à cet égard une conversation pancanadienne sur l'importance d'une économie à faible empreinte carbone et sur le développement des énergies renouvelables.

Deux autres conditions à exiger des promoteurs de projets de pipelines :

1. Que les promoteurs optent pour les tracés de moindres impacts environnementaux et sociaux, et que ces impacts soient correctement mitigés. En outre, les promoteurs doivent faire la démonstration que leurs installations sont sécuritaires, qu'ils appliquent les plus hauts standards en matière de plans de contrôle et de suivi, qu'ils démontrent lors de la tenue de consultations publiques, outre l'accord des propriétaires fonciers concernés, l'obtention d'un réel consensus social dans chacune des communautés concernées au long du parcours, le tout assorti de garanties financières suffisantes en cas d'incidents.
2. Que les entreprises de raffinage démontrent qu'elles mettront en place les technologies appropriées pour que ce type de pétrole n'augmente pas les émissions de GES et la pollution atmosphérique associées à leurs activités.



Regroupement national des conseils régionaux
de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

